

CEE : les propositions des entreprises de travaux pour améliorer l'efficacité du dispositif

Le SERCE est le syndicat professionnel des entreprises de la transition énergétique et numérique. Fortes de 135 000 collaborateurs, elles totalisent un chiffre d'affaires de plus de 23 milliards d'euros en France, dont les 2/3 sont générés par des opérations de décarbonation et d'efficacité énergétique dans le bâtiment tertiaire et l'industrie. Yannick Saint Roch est le Directeur général du SERCE.

Le bâtiment et l'industrie représentent plus des deux tiers de la consommation énergétique française, qui doit diminuer d'un tiers d'ici 2030. Par conséquent, il est nécessaire que la sixième période du dispositif CEE (2026-2030) amplifie les efforts pour assurer la compétitivité et la décarbonation de notre appareil industriel et de nos bâtiments tertiaires.

Dans un contexte de réindustrialisation et de pression inflationniste, les fiches CEE doivent permettre d'orienter et d'intensifier les investissements sur les opérations les plus efficaces. Pour ce faire, elles doivent évoluer selon trois axes :

1) Rationalisation et standardisation des fiches

Le nombre de fiches doit être réduit pour se limiter aux fiches les plus performantes, en mesurant au plus près des usages les économies réalisées. Cela passe par la généralisation des plans de comptage, également subventionnés par des CEE. Les diagnostics réalisés servent ensuite de base à l'installation et à la maintenance régulière de gestions techniques du bâtiment.

En conditionnant l'éligibilité des CEE à des critères objectifs, inscrits dans une démarche construite, et non soumis à interprétations, nous recréerons le dispositif et le rendront plus efficace.

2) Simplification et accélération du traitement des fiches

Les temps de traitement des dossiers doivent impérativement être réduits, puisqu'ils peuvent durer jusqu'à un an aujourd'hui : cela pénalise notamment les TPE-PME qui ne peuvent pas se permettre d'avancer la trésorerie sur ce laps de temps durant lequel le coût des CEE peut évoluer à la baisse.

La complexité administrative du dispositif est un frein, notamment du fait de l'utilisation de justificatifs papiers ; nous prôtons une approche entièrement dématérialisée. Cette dématérialisation doit se doubler de contrôles renforcés sur site, nécessaires dans la lutte contre les éco-délinquants.

3) Renforcement de la transparence de la gouvernance du dispositif

L'angle mort de la stratégie actuelle en matière de transition énergétique est qu'elle demeure trop rivée sur les seuls équipements, concentrant les investissements exclusivement sur les matériels. Or, ils ont besoin d'être installés, paramétrés, ajustés et améliorés par des professionnels. C'est toute l'expertise des entreprises de



Yannick SAINT ROCH
Directeur général
du SERCE

travaux comme celles du SERCE qui entre alors en jeu, proposant des services sans lesquels la transition ne pourrait pas être mise en œuvre. Il apparaît donc opportun de rééquilibrer les comités de pilotage du dispositif pour mieux associer ces entreprises dans les décisions prises afin d'assurer l'efficacité des CEE.

À l'heure des débats sempiternels sur le mix énergétique, il convient de rappeler que la meilleure énergie est celle que nous ne consommons pas. Cette énergie que nous ne consumerons pas, participe à améliorer notre balance commerciale, notre compétitivité et notre souveraineté.

La 6^e période des CEE doit être l'occasion d'en augmenter les volumes, en veillant à ce que les obligés satisfassent à leurs obligations. Si chacun prend sa part en matière d'investissements, la transition énergétique bénéficiera à tous.

 **SERCE**
Les entreprises de la transition
énergétique et numérique